



GOURNAY
SUR MARNE

Certifié exécutoire
Acte publié le : 22/05/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20260522-DEC-2026-05-06-AR
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

DÉCISION DU MAIRE N° M 2026-05-06

Objet : Tarification de la soirée « Teens & Kids party » du vendredi 19 juin 2026.

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Vu la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la Modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer une soirée dansante aux jeunes Gournaysiens,

DÉCIDE

Article unique : de fixer le montant de la soirée dansante « Teens & Kids party » du vendredi 19 juin 2026 selon le tarif unique A de la grille, soit 2 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Nicolas SERERO.

